

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



LIBRARY

NOV 19 1981



Distr.  
GENERALE  
A/36/708  
23 novembre 1981  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session  
Point 32 de l'ordre du jour

UN/SA/CONF/10

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Lettre datée du 19 novembre 1981, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Comité spécial contre l'apartheid

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte des déclarations relatives à la prétendue "indépendance" du Ciskei (annexe I) et au soixante-dixième anniversaire de l'African National Congress d'Afrique du Sud (annexe II), qui ont été publiées par le Comité spécial contre l'apartheid.

A sa 487<sup>ème</sup> séance, tenue le 17 novembre 1981, le Comité spécial a décidé de demander que le texte de ces deux déclarations soit porté à l'attention de l'Assemblée générale.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et des pièces jointes comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 32 de l'ordre du jour.

Le Président du Comité spécial  
contre l'apartheid

(Signé) Yusuff MAITAMA-SULE

ANNEXE I

Déclaration du Comité spécial contre l'apartheid relative à la  
prétendue "indépendance" du Ciskei

1. Le régime d'apartheid d'Afrique du Sud va de l'avant avec son projet de proclamer le 4 décembre 1981 la prétendue "indépendance" du Ciskei, alors que le monde entier dénonce l'"indépendance" fictive des bantoustans du Transkei, du Bophuthatswana et du Venda.
2. Cette tactique a pour but de priver 2,1 millions d'Africains de la citoyenneté sud-africaine. Elle fait partie du plan diabolique mis au point par le régime minoritaire raciste pour arriver, en déclarant la prétendue "indépendance" de 10 bantoustans dispersés sur 13 p. 100 du territoire, à la domination intégrale de l'Afrique du Sud par les Blancs et déposséder les Africains des droits inaliénables qui sont les leurs dans leur propre pays. Comme C. P. Mulder, qui était alors ministre de l'administration et du développement bantous, l'a annoncé le 7 février 1978, "si notre politique est poussée jusqu'à ses conclusions logiques extrêmes en ce qui concerne les Noirs, il ne restera plus un seul citoyen sud-africain de race noire".
3. Au nom du Comité spécial contre l'apartheid, je demande à tous les gouvernements et organisations de condamner le nouveau crime que commet le régime d'apartheid en proclamant la prétendue "indépendance" du Ciskei.
4. Le Ciskei compte 636 000 habitants; or le régime considère comme "citoyens" du Ciskei 2,1 millions de personnes originaires de cette région et disséminées dans toute l'Afrique du Sud. Le Ciskei a une superficie de 8 300 km<sup>2</sup>, ce qui ne représente que 2,4 p. 100 de la superficie de l'Afrique du Sud. D'après une publication sud-africaine, le Geographical Journal 47 p. 100 des sols y sont dégradés par l'érosion et 37 p. 100 par le surpâturage.
5. La densité de la population du Ciskei est élevée; la pauvreté y est extrême et le chômage très répandu. Les revenus tirés de l'agriculture sont très bas et la région ne peut assurer sa propre subsistance. Il n'y a pratiquement pas d'industrie et de commerce, les services et l'industrie n'occupent que 5 000 personnes environ. En 1979-1980, moins d'un quart du budget provenait de sources locales. Plus de 30 p. 100 des enfants souffriraient de maladies de la malnutrition, comme le marasme et le kwashiorkor.
6. Le Premier Ministre du Ciskei, le chef Lennon Sebe, et son frère, le général de brigade Charles Sebe, chef des opérations de renseignements du Ciskei, qui ont établi un régime de terreur, exercent une répression brutale à l'endroit des responsables syndicaux, des étudiants et autres cibles de manière à éliminer le vaste mouvement de résistance opposé à leur collusion avec le régime raciste de Pretoria, dont l'objectif est de priver les Africains de leurs droits inaliénables.
7. La communauté internationale doit dénoncer la prétendue "indépendance" du Ciskei, et refuser de reconnaître sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, les autorités mises en place ou de traiter avec elles. Il lui incombe de proclamer que les 2,1 millions de personnes originaires du Ciskei doivent conserver leurs droits inaliénables de citoyens de l'Afrique du Sud.

/...

ANNEXE II

Déclaration du Comité spécial contre l'apartheid  
relative au soixante-dixième anniversaire de la  
création de l'African National Congress d'Afrique  
du Sud, qui sera célébré prochainement

1. Le 8 janvier 1962, les Africains d'Afrique du Sud et leurs amis de par le monde célébreront le soixante-dixième anniversaire de la création du South African Native National Congress (nommé par la suite African National Congress d'Afrique du Sud). La naissance de ce mouvement national a constitué un événement très important pour la lutte de libération en Afrique du Sud et dans toute l'Afrique.
2. Surmontant leurs divisions, tribales et autres, des Africains venus de toute l'Afrique australe se réunirent en 1912 à Bloemfontein pour y fonder ce mouvement national face aux manoeuvres des dirigeants de la minorité blanche, qui leur refusaient tout accès au Parlement de l'Union sud-africaine récemment constituée et les privaient même du droit de posséder des terres et de se déplacer librement dans leur propre pays.
3. Au cours des sept décennies qui se sont écoulées depuis lors, ce mouvement a lutté avec persévérance, détermination et courage pour les droits inaliénables des Africains. Il a fait de grands sacrifices et dans ses rangs ont surgi d'éminents dirigeants qui méritent le respect du monde entier. Il est devenu le fer de lance de la lutte de toutes les populations opprimées d'Afrique du Sud, ainsi que des hommes et des femmes de conscience qui luttent pour une société démocratique où tous les habitants du pays, sans distinction de race, de couleur ou de religion, jouissent de la liberté, de l'égalité des droits et de la dignité humaine. Face à la brutalité immitoyable des régimes minoritaires racistes qui se sont succédés, le mouvement a toujours défendu deux principes : le non-racisme et une auto-détermination véritable.
4. Il a apporté une contribution notable à la lutte menée sur le continent africain et dans toutes les régions opprimées pour l'émancipation de la domination coloniale et raciste et a constitué un élément actif du mouvement panafricain, et du mouvement des pays non alignés. Il a servi d'inspiration à des millions d'êtres de par le monde et su gagner le respect, l'appui et la solidarité d'une majorité écrasante de gouvernements et de peuples.
5. La courageuse et juste lutte de libération en Afrique du Sud se poursuit malheureusement, à cause de l'attitude barbare des oppresseurs racistes et de la collusion de puissants intérêts étrangers avec le régime d'apartheid.
6. On se rappellera que pendant trois décennies à compter de 1912, l'African National Congress d'Afrique du Sud ainsi que d'autres organisations noires ont envoyé de nombreuses délégations auprès des autorités sud-africaines et de la

/...

puissance qui avait précédemment colonisé le pays pour protester - en vain - contre des lois injustes et qu'ils ont mené bien des campagnes contre la réglementation relative aux laissez-passer, contre les expropriations de terres et autres injustices, tout cela en se heurtant à une force brutale.

7. Galvanisé par la création de l'Organisation des Nations Unies et par les promesses faites durant la seconde guerre mondiale, inspiré aussi par la ligue des jeunes de l'ANC, le mouvement se lança alors dans un programme d'action positive et non violente; en même temps, la minorité blanche élisait un régime fasciste, bien déterminé à imposer par la force le système d'apartheid, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Le grand mouvement de lutte non violente des années 50, qui suscita l'admiration du monde entier, fut accueilli par des mesures d'une brutalité extrême, telles que le Public Safety Act qui prévoyait le châtiement du fouet pour les résistants passifs, le procès de 156 militants accusés de trahison et, enfin, le massacre de Sharpeville, les détentions massives dans le cadre de la proclamation de l'état d'urgence et la mise au ban des organisations de libération africaines.

8. Les Africains se virent donc contraints de cesser d'adhérer strictement au principe de la non-violence et de se préparer à la résistance armée pour se libérer du régime raciste, tyrannique et criminel. Nombreux sont les martyrs déjà tombés dans cette lutte.

9. Jusqu'à présent, le régime raciste a survécu à une résistance nationale sans cesse croissante par le biais d'une escalade des crimes qu'il commet à l'encontre de la population noire. Fermé à tous les appels qui lui sont lancés, il a profité de sa mainmise sur les richesses du pays pour construire un énorme appareil militaire et répressif en vue d'annihiler toute résistance. Il n'a pas hésité à soumettre la population à des déportations massives, à massacrer des manifestants animés d'intentions pacifiques, voire à tirer sans discrimination sur des écoliers. Plus par la soif du profit, des intérêts étrangers, économiques et autres, continuent à appuyer ce régime, tandis que de puissants pays occidentaux le tiennent à l'abri de mesures internationales. Enhardi, encouragé par cet appui, le régime raciste est en passe de mettre à exécution son plan diabolique : priver la majorité africaine de la qualité de citoyen et faire à l'Afrique et au monde le chantage de l'arme nucléaire.

10. Tout cela constitue un défi non seulement pour les populations opprimées d'Afrique du Sud, qui sont déterminées à faire le sacrifice suprême pour se libérer, mais aussi pour l'Organisation des Nations Unies et pour le monde. Nous avons un intérêt vital à ce que triomphe ce mouvement de libération nationale qui a consenti de tels sacrifices pour défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

/...

11. En saluant le peuple d'Afrique du Sud à l'occasion de cet anniversaire, nous devons sensibiliser l'opinion publique mondiale à la lutte héroïque de libération qui se déroule dans ce pays et désigner les forces qui l'empêchent de triompher. Nous devons mobiliser tous les gouvernements ainsi que tous les hommes et femmes de bonne volonté pour qu'ils s'efforcent avec détermination d'isoler le régime d'apartheid et d'aider le peuple sud-africain dans sa juste lutte.

12. Nous sommes aujourd'hui témoin d'une puissante mobilisation nationale de toutes les populations opprimées d'Afrique du Sud - ouvriers et paysans, femmes et écoliers, hommes d'église et journalistes - en faveur de la libération nationale et de la lutte courageuse des combattants de la liberté contre un régime tyrannique. A cette dernière étape cruciale de la lutte pour l'élimination de l'apartheid doit correspondre une action menée sur le plan international.

13. Il est bon que l'anniversaire de l'African National Congress coïncide avec l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Rendons hommage au peuple sud-africain en nous rendant solidaires de sa lutte héroïque par une action internationale efficace.

-----